

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 23.02.2022

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Apprêt " mouillé sur mouillé " 2K**Numéro d'article :** 14671**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Utilisation prévue :** Produit de réparation automobile/Apprêt**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des
produits **Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DU(DES) DANGER(S)****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Éléments d'étiquette**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mot d'avertissement : Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

Dilaurate de dibutylétain tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Garder le récipient bien fermé.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P403+P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	<15%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 1330-20-7	xylène	5-<10%

EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 7779-90-0 EINECS : 231-944-3 N° d'enregistrement : 01-2119485044-40	Trizinc bis(orthophosphate) Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410	2,5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	Éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	<2,5%
CAS: 112-07-2 EINECS : 203-933-3 N° d'enregistrement : 01-2119475112-47	acétate de 2-butoxyéthyle Toxicité aiguë 4, H302 ; Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332	1-<2,5%
CAS: 77-58-7 EINECS : 201-039-8 N° d'enregistrement : 01-2119496068-27	dilaurate de dibutylétain Muta. 2, H341 ; Repr. 1B, H360FD ; STOT SE 1, H370 ; STOT RE 1, H372 ; Corrosion cutanée 1C, H314 ; Lésions oculaires graves 1, H318 ; Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1, H317	≥ 0,25-< 0,3 %
CAS: 1314-13-2 EINECS : 215-222-5 N° d'enregistrement : 01-2119463881-32	oxyde de zinc Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410	≥ 0,025-< 0,25 %
CAS: 7575-23-7 EINECS : 231-472-8 N° d'enregistrement : 01-2119486981-23	Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Toxicité aiguë 4, H302 ; Sensibilité cutanée 1A, H317	≥ 0,1-< 0,25 %

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :** Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions**

environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les

explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se

protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage** :3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
1330-20-7 Xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
100-41-4 Éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk
112-07-2 Acétate de 2-butoxyéthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 332 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme : 133 mg/m ³ , 20 ppm Sk
77-58-7 dilaurate de dibutylétain	

BIEN	Valeur à court terme : 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme : 0,1 mg/m ³ sous forme de Sn ; Sk
------	--

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 Xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales de protection et d'hygiène : Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau du gant :

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de base et les informations générales	propriétés chimiques
Apparence:	
Formulaire:	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
valeur du pH :	Non déterminé.
Changement de condition	
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Indéterminé. 124-128 °C
Point d'éclair:	24 °C (DIN EN ISO 1523:2002)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	> 350 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieur:	1,2 % vol.
Supérieur:	7,5 % vol.
Pression de vapeur à 20 °C :	<15 hPa
Densité à 20°C :	1,477 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C :	> 60 s (DIN 53211/4)
Teneur en solvant :	
COV (CE)	26,95 %
Teneur en solides (poids-%) :	73,0 %
Autres informations :	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
1330-20-7 Xylène		
Oral	DL50	5 251 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5 000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 h	29 mg/l (rat)
7779-90-0 Trizinc bis(orthophosphate)		
Oral	DL50	> 5 000 mg/kg (rat)
1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	DL50	> 5 000 mg/kg (rat)
7575-23-7 Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol		
Oral	DL50	1 000 à 2 000 mg/kg (rat)

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. **Informations toxicologiques complémentaires :**

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition répétée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol :**

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effets écotoxiques :**

Remarque: Toxique pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations Unies

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

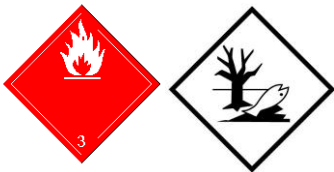
FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

ADR IMDG

IATA

UN1263 PEINTURE, PEINTURE DANGEREUSE POUR
L'ENVIRONNEMENT (Trizinc bis(orthophosphate), Polythiols),
POLLUANT MARIN
PEINTURE

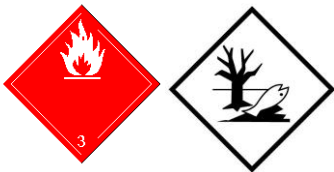
Classe(s) de danger pour le transport
ADR



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement :
dilaurate de dibutylétain

Polluant marin :

Symbole (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR) :

Symbole (poisson et arbre)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

CHAMAELEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMAELEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :30

Numéro EMS : FE,SE

Groupes de ségrégation Acides

Catégorie de rangement UN

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction du tunnel D/E

Remarques : ≤ 5 l : 2.2.3.1.5 ADR

IMDG

Quantités limitées (LQ) 5L

Remarques : ≤ 5 l : 2.2.3.1.5 IMDG

Règlement type de l'ONU: UN 1263 PEINTURE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso

E2 Dangereux pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 200 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 2 :

Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3

Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corrosion cutanée 1C : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1C

Irrit. cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Irrit. oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sens. cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Muta. 2 :

Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2 Repr.

1B : Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2 Aquatic

Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.